



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Opérations de collecte, traitement et valorisation des déchets de rivières

Code : C.1.6

Maitrise d'ouvrage : CACEM

Comité de pilotage : EPCI-Communes-SMTVD

Contexte et objectif de l'action

Les cours d'eau sont le principal vecteur du transport des macro-déchets provenant du bassin versant, vers le littoral et la mer. Ceux-ci se retrouvent le long des cours d'eau, du littoral et dans le milieu marin. Ils défigurent les paysages remarquables et polluent les écosystèmes dans lesquels ils s'accumulent.

L'objectif de cette action est la mise en place d'opérations de collecte de ces déchets, à l'aide de solutions techniques adaptées et innovantes, sur des sites stratégiques identifiés dans les rivières et à leurs embouchures.

Leur traitement et leur valorisation éventuelle seront également prévus dans ce projet.

Description technique de l'action

Suite à la réalisation de l'étude décrite dans l'action C.1.5, les gestionnaires potentiels identifiés seront sollicités afin de porter les opérations définies.

Plusieurs maîtres d'ouvrage pourront collaborer sur la même opération, en fonction de leurs champs de compétence (mise en place du dispositif de collecte, gestion des déchets collectés, traitement et valorisation, actions de communication et de sensibilisation...).

Le pilotage de chaque opération sera effectué par les EPCI dont le territoire est concerné.

Communes concernées : Fort-de-France, Schoelcher, Anse d'Arlet, François, Robert, Ducos, Saint-Joseph, Lamentin, Rivière Pilote, Gros Morne, Fonds Saint Denis, Rivière Salée, Saint-Esprit

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2021

Indicateurs:

Nombre d'opérations mises en œuvre

Poids des déchets collectés

Date d'échéance de l'action : 2025

Pourcentage d'avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 0K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 0K € HT

| Années | Montant prévu | Montant dépensé | % engagement |
|--------|---------------|-----------------|--------------|
|--------|---------------|-----------------|--------------|

| | | | |
|------|---------|--|--|
| 2021 | 0K € HT | | |
|------|---------|--|--|

| | | | |
|------|---------|--|--|
| 2022 | 0K € HT | | |
|------|---------|--|--|

| | | | |
|------|---------|--|--|
| 2023 | 0K € HT | | |
|------|---------|--|--|

| | | | |
|------|---------|--|--|
| 2024 | 0K € HT | | |
|------|---------|--|--|

| | | | |
|-------|--|--|--|
| TOTAL | | | |
|-------|--|--|--|

Le financement